

Bulletin annuel d'adhésion 2002-2003

Situation personnelle – merci de signer au verso après avoir complété les deux côtés

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. né(e) le Prénom Nom de jeune fille Adresse personnelle à l'étranger Téléphone Télécopie Mél. (courrier électronique) :@..... Où souhaitez-vous recevoir la correspondance ? <input type="checkbox"/> Adresse personnelle étranger <input type="checkbox"/> Établissement (adresse au dos de cette fiche) <input type="checkbox"/> Par la valise diplomatique <input type="checkbox"/> En France Adresse en France (souvent bien utile) Téléphone Télécopie	47 avenue Simon Bolívar 75950 PARIS CEDEX 19 Téléphone + 33 (0)1 56 41 51 20 Télécopie + 33 (0)1 56 41 51 11 Mél. : etranger@sgen-cfdt.org http://etranger.sgen-cfdt.org
	Merci de remplir et signer un bulletin chaque année même en cas de P.A.C.

Situation syndicale – Cotisation 2003

Rempli par le Secrétariat National SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger
 Section : N° C.F.D.T. :

Déjà adhérent SGEN-C.F.D.T. Étranger <input type="checkbox"/> en 2001-2002 <input type="checkbox"/> antérieurement	Adhérent du SGEN-C.F.D.T. en France (département :) <input type="checkbox"/> en 2001-2002 <input type="checkbox"/> antérieurement	<input type="checkbox"/> Nouvel adhérent au SGEN-C.F.D.T.	N° de carte : Envoyée le :
--	--	---	-------------------------------

1. Cotisation de base : € Chèque de € tiré sur la banque

P.A.C. nouveau continué (à compter du : 15/02 - 15/05 - 15/08 - 15/11) - Montant de l'échéance trimestrielle : €

POUR UNE PREMIERE DEMANDE DE PAC OU UN CHANGEMENT DE COMPTE LE FORMULAIRE ADEQUAT ET UN RIB SONT NECESSAIRES

2. Versement Solidarité : Chèque de € tiré sur la banque

Suivi syndical personnel

Les fiches syndicales dont vous avez besoin sont sur le site du Sgen ou du Sgen étranger. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez cocher dans la liste ci-dessous celles que vous souhaitez recevoir. Pour les demandes de réintégration et de mutation, nous vous recommandons :

- de remplir dans tous les cas une fiche (même si ne demandez aucun soutien syndical spécifique),
- de renvoyer celle-ci le plus tôt possible (afin de bénéficier le cas échéant de conseils pour remplir la demande officielle).

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> réintégration ou mutation en France
<input type="checkbox"/> demande de poste A.E.F.E. ou Affaires étrangères
<input type="checkbox"/> demande de poste en T.O.M.
<input type="checkbox"/> demande de poste « Écoles européennes »
<input type="checkbox"/> demande de poste Andorre
<input type="checkbox"/> avancement échelon
<input type="checkbox"/> accès à la hors classe de son corps (préciser) | <input type="checkbox"/> liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés
<input type="checkbox"/> liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés
<input type="checkbox"/> professeurs d'E.P.S. et C.P.E.
<input type="checkbox"/> intégration A.E. → certifié , décret de 1989/1972
<input type="checkbox"/> intégration P.E.G.C. → certifié , décret de 1993
<input type="checkbox"/> autre : |
|---|--|

UN BULLETIN D'ADHESION DOIT ETRE REMPLI CHAQUE ANNEE MEME EN CAS DE PAIEMENT AUTOMATISE.
 UNE ATTESTATION FISCALE VOUS EST AUTOMATIQUEMENT ENVOYEE EN FEVRIER.



ADHÉSION 2002-2003

47 avenue Simon Bolívar – 75950 PARIS CEDEX 19
Tél. + 33 (0)1 56 41 51 20 – Fax + 33 (0)1 56 41 51 11
Mél. : etranger@sgen-cfdt.org

Un certain nombre de services que vous êtes en droit d'attendre de votre syndicat sont conditionnés par l'exactitude des renseignements que nous vous demandons, chaque année, dans la fiche d'adhésion.

De même, le fonctionnement du syndicat étant exclusivement basé sur les cotisations, nous devrions avoir perçu l'ensemble des cotisations avant la fin du troisième trimestre de l'année scolaire (exception faite des P.A.C.).

Actuellement, sur une cotisation moyenne de 171 € nous reversons à la Fédération SGEN-C.F.D.T. et à la C.F.D.T., environ 130 €. Cette situation nous impose une extrême rigueur dans les dépenses que nous engageons de façon à équilibrer le budget. La contribution volontaire de solidarité (voir page intérieure) contribue également à cet équilibre.

Si vous quittez votre poste pour un autre poste à l'étranger ou pour réintégrer la France, prévenez-nous dès que possible.

Le P.A.C. est reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Inutile de renvoyer avec votre bulletin une autorisation de prélèvement chaque année si vous ne changez pas de compte.

Par contre, si vous désirez annuler votre P.A.C. et lors de votre réintégration,
**VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT NOUS DEMANDER EXPLICITEMENT
LA SUPPRESSION DE VOTRE PRELEVEMENT !**

LE PAIEMENT AUTOMATISÉ DES COTISATIONS Un moyen simple, moderne, efficace, gratuit !

- ✓ Savez-vous que vous pouvez régler vos cotisations annuelles au SGEN-C.F.D.T. de l'étranger en quatre trimestrialités, avec un seul formulaire ?

Demandez, vous aussi, à bénéficier du service du *paiement automatisé des cotisations* (P.A.C.) par prélèvement.

Ce service est assuré :

- ✓ **gratuitement** (pour l'adhérent),
- ✓ **confidentiellement** (votre banque ignore le bénéficiaire final du paiement),
- ✓ **librement** (possibilité d'y souscrire et d'y renoncer à tout moment :
en cas de première demande en cours d'année, il suffit de régler par chèque les trimestrialités échues).

Il donne droit en outre au **service gratuit** du mensuel « C.F.D.T. Magazine », y compris le numéro « *spécial impôts* » publié au début de chaque année (en cas d'adhésion au cours du premier trimestre de l'année scolaire ou universitaire) !

REMP LISSEZ L'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT RENVOYEZ-LA ACCOMPAGNÉE D'UN R.I.B.

(avant le 5 janvier ; au-delà, le P.A.C. ne prendra effet que pour l'année suivante, sauf si la demande est accompagnée d'un chèque pour le ou les trimestres déjà échus)

LA COTISATION C.F.D.T., UN SENS « POLITIQUE »

Choissant de faire partie du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger, vous optez pour l'adhésion à une confédération et donc pour une cotisation plus élevée, puisqu'une partie de celle-ci est destinée à l'action interprofessionnelle et au fonctionnement confédéral. La cotisation concrétise notre conception du syndicat : intégré dans une organisation regroupant des salariés de tous les secteurs d'activité, notamment de l'ensemble de la Fonction publique, non catégoriel ou corporatiste. Le principe fixé par la C.F.D.T. est le versement de 0,75 % de la rémunération (soit 9 % du traitement mensuel moyen). Chaque adhérent est destinataire des publications fédérale (« PROFESSION EDUCATION ») et confédérale (le mensuel « C.F.D.T. MAGAZINE » : sans le P.A.C., six numéros, avec le P.A.C., tous les numéros) ainsi que du bulletin « SGEN-C.F.D.T. INFORMATION ÉTRANGER ».

Une partie des adhérents du SGEN-C.F.D.T. de l'étranger recrutés locaux dans des pays où les rémunérations sont extrêmement basses paient des cotisations inférieures au seuil fixé par la confédération pour la prise en compte d'une adhésion. C'est le syndicat qui finance le complément. Aussi proposons-nous aux collègues bénéficiant d'indemnités d'expatriation ou de résidence de verser en complément de la cotisation de base une « contribution de solidarité ».

COTISATIONS SYNDICALES ANNUELLES DE BASE

- Contrats locaux : prise en compte le cas échéant de la cotisation versée localement à une union C.F.D.T. ou à une organisation professionnelle ou syndicale locale : s'adresser à la section ou au trésorier
- C.S.N. en première année : 60,98 € (deuxième année : barème ci dessous calculé sur la rémunération annuelle)
- En disponibilité sans traitement, recherche d'emploi : 30,49 € (situation particulière : cotisation réduite à 9,60€)

Sal. mensuel imposable en € inférieur ou égal à	Cotisation annuelle pondérée en €
150	4,80
300	19,20
450	33,60
600	48,00
750	62,40
900	76,80
1050	91,20
1200	105,60
1350	120,00
1500	134,40
1650	148,80
1800	162,00
1950	175,80
2100	189,00
2250	203,40
2400	217,80
2550	232,20
2700	246,60
2850	261,00
3000	275,40
3150	289,80
3300	304,20
3450	318,60
3600	333,00

VERSEMENT DE SOLIDARITÉ (coopérants ou expatriés) à régler par chèque séparé

Indemnité ou prime mensuelle en € inférieure ou égale à	Contribution complémentaire en €
300	6,30
450	9,90
600	13,50
750	18,00
900	21,00
1050	25,50
1200	28,50
1350	32,25
1500	36,00
1650	39,00
1800	42,75
1950	47,25
2100	51,00
2250	54,75
2400	58,50
2550	62,25